



La gestion intégrée des ressources et du développement : clef de systèmes alimentaires refondés pour atteindre les ambitions de l'Agenda 2030

Contribution au Sommet des Nations unies sur les systèmes alimentaires

1. Donner une nouvelle priorité à l'eau, aux sols et au développement rural dans le cadre de politiques associant l'économie, le social et la transition écologique pour rendre les systèmes alimentaires plus justes et plus durables et en faire des leviers déterminants de l'atteinte des ambitions de l'Agenda 2030 (17 ODD):

- L'eau, qui permet l'agriculture, la photosynthèse et le captage de carbone associé, constitue, avec les sols à qui elle donne vie, la ressource base des systèmes alimentaires.
- L'urgence climatique donne au sujet une importance stratégique. Les insécurités hydriques et climatiques s'accroissent : elles menacent nombre de systèmes alimentaires. La COP 21 a souligné l'importance première de l'eau et de l'agriculture pour l'adaptation ainsi que celle des sols pour la sécurité alimentaire et pour l'atténuation (cf. *initiative '4 pour 1000'*). La lutte contre la dérive climatique passe, pour une grande part, par le secteur des terres et par l'eau associée¹.
- Sur les 2,2 milliards de personnes n'ayant pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité, 7/10^e sont des ruraux (*Rapport JMP OMS/UNICEF, juin 2019*).
- L'atteinte de l'ODD 2 (faim zéro, agriculture durable), conjuguée à celle des ODD 6 (accès universel à des services d'eau potable et d'assainissement, utilisation rationnelle de la ressource et réduction du nombre de ceux qui souffrent du manque d'eau...), 13 (climat) et 15 (biodiversité, restauration et exploitation durable des écosystèmes terrestres et aquatiques, restauration et amélioration des sols...), impose une gestion intégrée des ressources et du développement.
- Les montagnes rurales pauvres nécessitent un effort spécifique. L'insécurité alimentaire y est forte : un montagnard sur trois dans les pays en développement (329 millions de personnes, nombre et proportion en croissance) connaît la faim et la malnutrition (*Rapport FAO «Mapping the vulnerability of mountain peoples to food insecurity», 2015*). La dégradation socio-économique et écologique des têtes de bassins versants (châteaux d'eau) génère toutes sortes d'érosions, fragilisant le cycle de l'eau et les systèmes alimentaires d'aval.

¹ Le secteur des terres (l'agriculture, la foresterie, les autres usages et les changements d'utilisation des terres) représente selon le 5^e rapport du GIEC 40% (20 à 60) du potentiel mondial d'atténuation à l'horizon 2030. Cette capacité à combattre la dérive climatique réside pour une part importante dans la capacité du secteur à piéger davantage de carbone. Le potentiel mondial de séquestration de carbone d'ici 2100 (émissions négatives) est évalué par le Pr Rattan Lal à 178 GtC dans les sols et à 153 GtC dans la végétation : sa réalisation assurerait une baisse relative de la teneur en CO₂ de l'atmosphère supérieure à la hausse historique enregistrée depuis le début de l'ère industrielle. La restauration des terres dégradées, le reboisement, la foresterie et l'agroforesterie, les agricultures d'amélioration des sols, la collecte, la récupération de l'eau et l'irrigation font partie des options à mobiliser.

2. Apporter une contribution déterminante à la réduction de la pauvreté, à la lutte contre la dérive climatique et, plus globalement, à l'atteinte de l'Agenda 2030 par la transition agro-écologique (et alimentaire) et la meilleure gestion des ressources en eau et en terres :

- Des changements de modèles agricoles vers des agricultures régénératives, le passage à des irrigations de résilience avec des choix judicieux de cultures efficaces en eau, ainsi que le renforcement de la ressource en eau et de l'irrigation, là où c'est durablement possible et pertinent, sont nécessaires pour « rendre l'agriculture résiliente aux sécheresses et aux inondations et plus productive », « améliorer progressivement la qualité des terres et des sols » et « doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs », c'est-à-dire pour atteindre les cibles 2.3 et 2.4 de l'ODD 2.
- Les solutions agricoles fondées sur la nature et la bonne utilisation et gestion agro-sylvo-pastorale des bassins versants préservent et améliorent les sols, le cycle de l'eau (augmentation du potentiel de stockage dans les sols, réduction des pertes par évaporation et de la vitesse d'envasement des retenues des barrages, effet de recharge de nappes, réduction conséquente des intrants chimiques...), la biodiversité et la séquestration du carbone ainsi que la productivité de l'eau.
- La réduction des pertes, gaspillages et mauvaises utilisations (terre agricole, eau, produits agricoles, alimentation) doit venir en complément.

3. Refonder les systèmes alimentaires par la gestion intégrée des ressources et du développement, nécessite des réformes de fond et l'adoption de trois principes fondamentaux :

a) Donner priorité à l'approche inclusive en « bien commun » de la gestion des ressources et à la sortie des visions et de politiques publiques « en silos ». L'atteinte conjointe des ODD 2, 6, 13 et 15 impose une **mise en cohérence des différents outils de connaissance, stratégies et politiques** intéressant l'agriculture, l'eau, l'utilisation des terres, la biodiversité et l'action climatique, ainsi qu'une autre mesure de la performance des politiques publiques concernées. La gestion intégrée des ressources invite à combiner les options sans les opposer a priori les unes aux autres.

b) Disposer de planifications et de systèmes de concertation et d'arbitrages légitimes et efficaces à différents niveaux de territoires tout en veillant au bon fonctionnement des interfaces entre les différents niveaux. Des **visions de progrès chiffrées et mesurées à 10, 20 ou 30 ans**, à des échelles régionales, nationales et plus locales, peuvent aider à sortir d'approche trop souvent « de court terme » et à féconder l'action pour l'atteinte de progrès tangibles.

c) Repérer et faire connaître ce qui marche sur le terrain et démultiplier des 'projets de territoires' visant les ODD 2, 6, 13 et 15 à des échelles qui permettent de tenir compte des spécificités, de mobiliser les acteurs et d'assurer la cohérence. Le renforcement de la décentralisation, de la mobilisation et de l'innovation dans les systèmes de financement publics et privés et dans l'animation du développement est un soutien indispensable.

Pour conclure, **un changement de mentalité et de culture s'impose** : compréhension par les urbains de l'importance du rural ; sortie des visions « en silos », décentralisation, aménagement du territoire et nouvelles visions systémiques sur l'eau, les sols et l'agriculture/alimentation pour la production durable de biens et services ; prise en compte de l'eau virtuelle dans le commerce alimentaire international... Ce nouveau paradigme conditionne la nécessaire refondation des systèmes alimentaires et l'atteinte ou l'échec de l'Agenda 2030. Il doit conduire à l'émergence d'une nouvelle génération de responsables publics et privés, d'agriculteurs et de gestionnaires de l'eau mieux formés ainsi que de « conseillers » qualifiés en termes d'approches participatives et systémiques, de développement agricole et rural durable et de gestion intégrée des ressources.